

Décret

Générale

colonial

Décret n° 11-475-1936 promutquant dauns la colonie le décret du 31 mai 1936, rendant applicables aux colonies le décret du 30 octobre 1935, modifiant l'article 254 du Code de justice millitaires

n° 11-475-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mai 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions duns lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exééntoires

Vule décret du 31 mai 1936. rendant applicable aux colonie le décret du 30 octobre 1935 modifiant l'article 254 du Code de justice millitaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

—Est promulgué à la Côte Arançaise des Somalis et dépendances le décret du 31 mai 1936 susvisé rendant applicable aux colonies le décret du 30 octobre 1935 modifiant l'article 254 du Code de justitice millitaires, Art 2 —Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout ou besoin sera.

A. ANNET.